

Formation des administrateurs

Renforcez et optimisez
votre gouvernance

KPMG. Make the Difference.*

* KPMG. Faites la Différence.

Comment aider les administrateurs à mener leur mission de manière éclairée, dans un environnement toujours plus complexe et exigeant ?

Enjeux et objectifs

La formation des administrateurs représente l'un des leviers clés pour accroître l'efficacité et la pertinence de la gouvernance. Dans un contexte marqué par des transformations profondes, une instabilité géopolitique croissante et une pression réglementaire accrue, les administrateurs sont confrontés à un double défi : évaluer les impacts potentiels de ces nouvelles problématiques et s'assurer de leur intégration dans la stratégie et l'organisation de l'entreprise.

Modalités

Durée : de 1/2 journée à 2 jours

Format : sur mesure

Lieu : au choix / La Défense

Tarif : sur devis

Pour y répondre, le Board Leadership Center de KPMG en France a conçu un programme de formation spécifiquement dédié aux administrateurs, avec pour objectifs de :

- **Clarifier les responsabilités, les missions et les leviers d'actions** du Conseil et de ses comités spécialisés ;
- **Décrypter les nouveaux enjeux** et analyser leurs impacts sur la stratégie et les opérations des groupes qu'ils administrent ;
- **Proposer une méthode de supervision adaptée à ces nouveaux enjeux** ;
- **Partager les meilleures pratiques** identifiées en France et à l'international.

Notre offre

Pour répondre aux préoccupations actuelles des administrateurs, nous avons développé un programme de formation fondé sur 2 piliers :



Fondamentaux de la gouvernance :

rôles, composition et fonctionnement du Conseil à travers ses principales thématiques : stratégie, performance financière, enjeux extra-financiers, éthique, gestion des risques, politique de rémunération...



Thématiques clés du conseil d'administration et de ses comités :

risques géopolitiques, cybersécurité, intelligence artificielle, résilience et gestion de crise, éthique, conformité, finance, durabilité... ou transformation digitale.

Notre démarche en 3 étapes

Notre démarche s'articule autour des principales étapes suivantes :

- 1 **Définition du périmètre des thématiques traitées par le Conseil et ses comités ;**
- 2 **Élaboration d'un contenu sur mesure**, intégrant les concepts clés, les attentes et enjeux associés, ainsi que les bonnes pratiques observées ;
- 3 **Animation d'ateliers de formation interactifs**, combinant apports théoriques, études de cas, mises en situation et échanges entre participants.

Pourquoi choisir le BLC de KPMG ?

- **Un acteur engagé de la gouvernance**, qui informe sur l'essentiel de l'actualité, décrypte les enjeux d'importance, éclaire sur les bonnes pratiques et forme les administrateurs aux thématiques critiques de la gouvernance ;
- **Une équipe multidisciplinaire** réunissant nos experts en audit, conseil et droit, mobilisée à vos côtés ;
- **Une expertise reconnue** construite à partir des multiples sessions de formation délivrées auprès d'administrateurs et de dirigeants ;
- **Une vision internationale** nourrie par notre réseau mondial de Board Leadership Centers.

Vos interlocuteurs



Nicolas de Luze

Associé et Head of Board
Leadership Center KPMG en France
ndeluze@kpmg.fr



Stella Vitchénian

Associée BLC KPMG en France
et Global Assurance
svitchenian@kpmg.fr

kpmg.fr



Les informations contenues dans ce document sont d'ordre général et ne sont pas destinées à traiter les particularités d'une personne ou d'une entité. Bien que nous fassions tout notre possible pour fournir des informations exactes et appropriées, nous ne pouvons garantir que ces informations seront toujours exactes à une date ultérieure. Elles ne peuvent ni ne doivent servir de support à des décisions sans validation par les professionnels ad hoc. KPMG S.A. est membre français de l'organisation mondiale KPMG constituée de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (« private company limited by guarantee »). KPMG International et ses entités liées ne proposent pas de services aux clients. Aucun cabinet membre n'a le droit d'engager KPMG International ou les autres cabinets membres vis-à-vis des tiers. KPMG International n'a le droit d'engager aucun cabinet membre.

© 2026 KPMG S.A., société anonyme d'expertise comptable et de commissariat aux comptes, membre français de l'organisation mondiale KPMG constituée de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (« private company limited by guarantee »). Tous droits réservés. Le nom et le logo KPMG sont des marques utilisées sous licence par les cabinets indépendants membres de l'organisation mondiale KPMG.